

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1973)  
**Heft:** 238

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

238

J.A. 1000 Lausanne  
Hebdomadaire romand  
No 238 30 août 1973  
Dixième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement

pour une année : 33 francs  
jusqu'à fin 1973 : 14 francs

Administration, rédaction :  
1002 Lausanne, case 1047  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
(bureau ouvert l'après-midi)  
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Gilbert Baechtold

Eric Baier

J.-Pierre Ghelfi

# Domaine public

# Domaine public

## Nestlé au Mexique

Les actionnaires de Nestlé étaient soucieux, mais ça ne les empêchait pas de dormir, de connaître le rôle de la holding dans les pays du Tiers-Monde. Nestlé a choisi l'occasion de son rapport annuel pour diffuser, en réponse, une étude, papier glacé et photos en couleurs, intitulée: «Une illustration du rôle de Nestlé dans les pays en voie de développement: l'exemple de l'Etat de Chiapas, Mexique».

L'étude, par souci d'objectivité a été commandée, d'entente avec l'Union internationale de protection de l'enfance, (pourquoi cette entente ?) à une société-conseil genevoise Indevisa, dont les bénéfices servent à financer des projets d'assistance technique.

Essai intéressant; sur un sujet controversé, il apporte les éléments d'une discussion.

Chiapas, sud-est du Mexique, climat tropical, saison des pluies et sécheresse, superficie 4 fois la Suisse, population 1,5 million d'habitants seulement, malgré un taux d'accroissement démographique de 2,7 %. Population rurale, qui connaît le sous-emploi ; méthodes agricoles souvent rudimentaires, pas d'école technique, un très mauvais réseau routier. Incontestablement, il fallait non seulement des capitaux, mais de l'audace pour planter là une fabrique exigeant un travail de qualité, un vaste réseau de ramassage et la collaboration régulière des paysans. Il semble que la gageure soit tenue.

Nestlé, comme toute entreprise de même dimension, apporte dans un investissement de cette nature, son sens de l'organisation, son expérience et sa capacité d'investir pour obtenir, non un rendement immédiat, mais un rendement à moyen ou long terme.

Quels avantages offre, dans une région pauvre, la création, pour 20 millions de francs suisses, d'une fabrique de lait en poudre ?

Tout d'abord, l'investissement s'inscrit dans les projets de planification du gouvernement mexi-

cain ; il porte sur une zone sous-développée ; le risque pris correspond à un travail de pionnier (mais les avantages promis par le gouvernement ne sont pas précisés).

Les emplois nouveaux créés sont peu nombreux: 181, dont 89 ouvriers; la fabrique est donc de haute technicité: plus de deux cent mille francs le poste de travail, et, à ce titre, elle est faible facteur d'industrialisation.

Plus important le fait qu'elle stimule la production agricole au lieu d'entraîner une urbanisation artificielle; la paie du lait régulière assure un revenu fixe aux paysans et les arrache au pouvoir des usuriers; la prise en charge de la production, même lorsqu'elle est abondante, maintient les prix et corrige les spéculations des fromagers. L'efficacité capitaliste élimine donc partiellement les féodalités locales. (Voir sur ce sujet le dossier de l'éditorial.)

Tout cela est positif. Le jugement de René Dumont le confirme. Mais...

Pourquoi aucun renseignement économique (rendement de la fabrique, prix pratiqués, etc.) ?

Pourquoi, voyez le titre de l'essai, conclure à partir de cet exemple au rôle de Nestlé dans l'ensemble du Tiers-Monde par généralisation implicite ? Pourquoi aucun renseignement sur les catégories de paysans qui profitent le plus des nouvelles techniques ? Pas de renseignements sur l'intégration de la production laitière à une production agricole équilibrée et diversifiée.

L'essai est intéressant ; il permettrait d'esquisser des critères de l'utilité de certains investissements privés, de dépasser la polémique simpliste. Mais il reste à mi-chemin d'un véritable travail scientifique et critique.

La plaquette est conçue pour être feuilletée, comme d'autres lisent «Jour de France» ou «Réalités». Mais la qualité d'une démonstration tient plus à la rigueur des données qu'à la beauté du papier.